

MR BRICOLAGE

Société anonyme au capital de 33 240 816 €
Siège social : 1 rue Montaigne
45 380 LA CHAPELLE SAINT MESMIN
348 033 473 RCS ORLEANS

LA CHAPELLE SAINT MESMIN,
Le 10 Mars 2011

**AVENANT AU CONTRAT DE LIQUIDITE**

Annule et remplace le communiqué paru le 08 mars 2011
(qui contenait une erreur matérielle)

Dans le cadre du principe de proportionnalité des moyens affectés au compte de liquidité édicté par la Charte de déontologie de l'AMAFI, la société MR BRICOLAGE a décidé d'effectuer un retrait partiel de 50 000 (Cinquante mille) euros en espèces affectés au contrat de liquidité MR BRICOLAGE signé le 5 septembre 2006 avec Oddo Corporate Finance et conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI.

Il est rappelé que lors de la mise en œuvre de ce contrat le 13 septembre 2006, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 1 195 actions Mr Bricolage
- 100 000 € en espèces, complété le 7 janvier 2008 par un apport complémentaire de 200 000 €.

Au 31 décembre 2010, les moyens suivants figuraient, au 31 décembre 2010, au compte de liquidité :

- 13 738 actions Mr Bricolage
- 132 230,45 € en espèces

Ce retrait partiel d'espèces en dehors du compte de liquidité a été réalisé le 2 mars 2011, date à laquelle figure désormais sur le compte de liquidité les moyens suivants :

- 10 115 actions Mr Bricolage
- 132 713,11 € en espèces.